



PENSEZ-Y!

Dès **8,45 €/mois**
seulement !



**Anticiper l'avenir
pour mes proches ?
J'y pense !**

GARANTIE OBSÈQUES



Le Groupe de Protection Sociale des salariés
du particulier employeur et de l'emploi à domicile

ANTICIPEZ VOS OBSÈQUES

Plus de 75% des familles doivent payer les frais d'obsèques de leur proche décédé². Et si vous y pensiez ?

Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres, il est important d'anticiper vos obsèques et d'épargner vos proches des difficultés financières auxquelles ils devront faire face.

Ne prenez pas ce risque et optez dès aujourd'hui pour la **Garantie Obsèques**.

Vous préservez ainsi vos proches tout en vous assurant une tranquillité d'esprit.

Franchissez le pas sans attendre !

Bénéficiez de
10%
de réduction
pour votre conjoint
en cas d'adhésion
en couple³

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Saviez-vous que le coût des obsèques peut aller jusqu'à 6 500 €² ?

Avec notre **Garantie Obsèques**, vous choisissez la formule qui vous convient, **selon le capital que vous souhaitez prévoir pour vos funérailles**.

Ensuite, vous décidez **comment et pendant combien de temps** vous cotisez :

- **Sur une durée fixe** : 10 ans, 15 ans ou 20 ans. Vous payez chaque mois pendant la durée choisie, puis vous êtes tranquille : le contrat reste actif à vie.
- **En viager** : Vous cotisez chaque mois jusqu'à votre décès.

Une solution souple, claire et rassurante, qui s'adapte à votre budget et à vos priorités.

ESSENTIEL

Capital garanti

3 000 €

À partir de **8,45 €/mois¹**

TRANQUILLITÉ

Capital garanti

5 000 €

À partir de **13,16 €/mois¹**

PREMIUM

Capital garanti

7 000 €

À partir de **17,87 €/mois¹**

Veillez noter que le capital garanti est susceptible d'être insuffisant pour couvrir le coût des funérailles ou des prestations convenues. Selon votre profil de souscripteur et l'âge auquel surviendra votre décès, le montant cumulé des cotisations versées pourrait être supérieur au montant du capital garanti.

¹ Pour un contrat souscrit à 40 ans en formule viager, cotisation fixe hors assistance. Le montant de la cotisation est calculé en fonction de votre âge à l'adhésion, de la durée de paiement retenue, du montant du capital décès garanti choisi, du taux technique et de la table de mortalité en vigueur à la date d'adhésion.



NOS AVANTAGES



Une souscription possible
dès 40 ans, jusque 79 ans



Une **cotisation accessible**
adaptée à votre âge



Un capital versé sous **48 heures**⁵



Plusieurs **modalités de paiement**



La certitude que le capital souscrit
sera **versé dans sa totalité**⁴



Le capital n'est soumis à **aucun
prélèvement obligatoire**



La **liberté de mettre fin** à votre
contrat quand bon vous semble



Le libre choix de votre prestataire
funéraire **en France ou à l'étranger**⁶

LE MOMENT VENU...

Vous avez la certitude que vos proches seront accompagnés grâce à l'**assistance incluse**⁷ et le capital souscrit sera **versé en totalité** :



A l'organisme des pompes funèbres ou à **la(les) personne(s) physique(s)** ayant pris en charge les obsèques à hauteur des frais engagés ;

Au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) en cas de solde positif éventuel ;



Sous 48 heures, à réception de l'acte de décès, de la facture relative aux frais d'obsèques et du RIB du(des) bénéficiaire(s) ;

Dès la date d'adhésion, en cas de décès par accident et, après seulement 6 mois de cotisations versées, pour toutes causes de décès.

Retrouvez toutes les informations

sur www.ircem.com



SOUSCRIVEZ, c'est simple et rapide !



CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

 **0980 980 390**

(appel non surtaxé)



RÉALISEZ VOTRE DEVIS

Rendez-vous sur

www.ircem.com

ou scannez ce QR code
depuis votre smartphone



GÉREZ VOS CONTRATS,
EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES,
METTEZ À JOUR VOS INFORMATIONS PERSONNELLES,
DEPUIS VOTRE ESPACE CLIENT

- 1 Rendez-vous sur le site www.ircem.com
- 2 Accédez à l'Espace Client
- 3 Complétez le **formulaire d'inscription**



Téléchargez l'application
Ircem Espace Client



¹ Pour un contrat souscrit à 40 ans en formule viager, cotisation fixe hors assistance. Le montant de la cotisation est calculé en fonction de votre âge à l'adhésion, de la durée de paiement retenue, du montant du capital décès garanti choisi, du taux technique et de la table de mortalité en vigueur à la date d'adhésion. ² Source : www.economie.gouv.fr. ³ Voir conditions sur le site www.ircem.com. ⁴ Sous réserve du délai d'attente. Dans les 6 premiers mois qui suivent l'adhésion, le Membre Participant n'est assuré que pour le décès accidentel, à l'expiration de ce décès, il est assuré quelle que soit la cause du décès. Ce délai d'attente s'appliquera à nouveau pour une période de 6 mois en cas de revalorisation a posteriori du capital souscrit. Voir conditions dans le règlement mutualiste disponible sur notre site www.ircem.com. ⁵ Voir conditions dans la notice d'information disponible sur notre site www.ircem.com. ⁶ Pour des obsèques en France, le capital souscrit sera versé à l'organisme de pompes funèbres ayant organisé les obsèques sur présentation de la facture ou à la personne ayant réglé la facture. En cas d'obsèques à l'étranger, le versement du capital se fera sur le compte bancaire ou postal en France de la personne ayant réglé les obsèques, sur présentation d'une facture traduite en Français. Voir conditions dans le règlement mutualiste. ⁷ Voir détails et conditions dans la notice d'information disponible sur notre site www.ircem.com. Pour l'assistance : INTER PARTNER ASSISTANCE, Société Anonyme de droit belge au capital de 180 702 613 €, entreprise d'assurance non-vie agréée par la Banque Nationale de Belgique (0487), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 415 591 055, dont le siège social est situé 7 Boulevard du Régent 1000 Bruxelles – Bruxelles Capitale – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500, IDU N°FR322155_01UWGT et située 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff.



IRCEM MUTUELLE - MUTUELLE DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR
ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

Soumise au livre II du code de la Mutualité - SIREN : 438 301 186
261 avenue des Nations Unies - BP 593 - 59060 Roubaix cedex 1 / www.ircem.com

